

## Achat de meubles-application garantie

## Par **Dgedgeou**, le **20/04/2015** à **15:28**

## **Bonjour**

j'ai acheté il y moins de 2 ans une salle à manger complète le 06/2013( buffet + Table + 6 chaises ), hors je me suis aperçu que la porte du buffet est attaquée par les vers ( trace de sciure + trous).le responsable du magasin me dit que le fabriquant a fait faillite et qu'il ne peut rien faire , si ce n'est que de m'adresser à un ébéniste et qu'en tout cas il ne prend rien à sa charge. De plus au niveau des chaises (3) l'assise bouge / dossier et là aussi il me dit qu'il va voir avec le fabriquant.

N'est il pas tenu lui même d'assurer la garantie sans se décharger comme il fait ? Quels sont mes possibilités de recours ??

merci de votre réponse